

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 janvier 2013

Convocation en date du 02 janvier 2013

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 27 novembre 2012.

Présents : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme DUPUY, Adjoint,
Mme PERROY, M. LIAUBET, M. BARES, M. LEGALLAIS M. FONMARTY Conseillers Municipaux.

Procuration de M. RASO à Mme MONNEREAU Liliane

Procuration de Mme CHABOT à M. PILONORD

Procuration de Mme MEYRES à M. LEGALLAIS

Procuration de M. VALENTIN à M. FONMARTY

Monsieur LIAUBET a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES– DELIBERATION N° 2013-0801-01

INTERCOMMUNALITE – RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Lors de sa réunion du 13 novembre 2012, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Médoc-estuaire a déterminé les attributions de compensation pour l'année 2013, en tenant compte du coût par commune du transfert de l'accueil périscolaire.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Médoc-estuaire pour l'année 2013, qui sera joint à la présente délibération.

FINANCES– DELIBERATION N° 2013-0801-02

CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Suite au transfert de la compétence accueil périscolaire à la Communauté de Communes Médoc-estuaire au 1er janvier 2013, il n'y a pu lieu de conserver la régie de recettes de la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE la clôture de la régie de recettes de la garderie périscolaire à compter du 1er janvier 2013.

ADMINISTRATION GENERALE– DELIBERATION N° 2013-0801-03

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU – ENLEVEMENT D'ALLUVIONS ET CREATION D'UN OUVRAGE HYDRAULIQUE

Dans le cadre de la lutte contre les inondations et la conservation des fonctions hydrauliques et écologiques de la Maqueline, le Syndicat des Bassins Versants de l'Artigues et la Maqueline souhaite réaliser des travaux d'enlèvement d'alluvions et de création d'un ouvrage sur la Maqueline.

Ces travaux, soumis à autorisation au titre de la loi sur l'Eau, permettraient de restituer les capacités hydrauliques de ce cours d'eau ainsi qu'une meilleure circulation de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

EMET un avis favorable à la réalisation des travaux d'enlèvement d'alluvions et à la réalisation d'un ouvrage hydraulique.

Cependant, le Conseil Municipal estime que la priorité doit être donnée à la protection des personnes et demande la réalisation des travaux immédiats.

Les périodes d'intervention conditionnées par la protection de la faune et de la flore aquatique reporteraient la réalisation des travaux au deuxième semestre 2013.

Questions diverses :

- ◆ Madame le Maire informe l'assemblée du bon déroulement de l'installation du système Carte + pour l'accueil périscolaire suite au transfert de la compétence à la CdC Médoc-Estuaire.
- ◆ Madame le Maire porte à la connaissance de ses collègues les difficultés rencontrées avec un enfant scolarisé à l'école de Labarde. Celui-ci est dorénavant scolarisé à Cussac-Fort-Médoc.
- ◆ Messieurs Liaubet et Fonmarty font le point sur la réunion de la commission Chemins de randonnées : le choix du pancartage est retenu pour le circuit de la Route de l'Estuaire.
- ◆ Monsieur Fonmarty nous informe qu'un relevé de cadastre a été effectué afin de connaître les propriétaires des parcelles jouxtant le fossé du Chemin du Bouscarru au Château Dauzac. Ceux-ci seront conviés à une réunion le 30 janvier prochain afin de fixer les modalités des travaux à engager.
- ◆ Concernant le Référenciel Inondations, nous devons nous prononcer sur le scénario avant fin février. Pour mieux appréhender ce délicat sujet, une réunion s'est déroulée sous la houlette du Président du Syndicat des Bassins Versants et les élus de Cantenac, Macau, Margaux et Labarde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.